

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL307

présenté par

M. Lurel

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Titre VII

« Dispositions relatives à la culture »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promotion des cultures ultramarines et la généralisation de l'accès à la culture sont des domaines importants dans la marche à l'égalité réelle.